

Prix et conditions de CFF Cargo SA

Valables dès le **1^{er} janvier 2023**

Contenu

1.	Généralités	2
2.	Prix et conditions relatifs aux prestations de transport	2
3.	Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires en Suisse	9
4.	Frais	13
1.	Généralités	2
2.	Prix et conditions relatifs aux prestations de transport	2
3.	Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires en Suisse	9
4.	Frais	13

1. Généralités

Le présent document contient les prix et conditions de CFF Cargo relatifs aux prestations de transport et aux prestations supplémentaires ainsi que les différents frais applicables. Les prestations supplémentaires comprennent les prestations que les clientes et clients peuvent demander d'eux-mêmes auprès de CFF Cargo. Les frais englobent les coûts encourus dans le cadre d'une prestation de services et facturés ultérieurement au client.

Les prix et conditions figurant dans le présent catalogue des prix sont valables à compter du 1^{er} janvier 2023. Tous les prix indiqués s'entendent hors TVA.

Sauf indication contraire (EUR), tous les prix s'entendent en francs suisses.

Tous les prix de transport s'entendent hors frais exogènes éventuels.

2. Prix et conditions relatifs aux prestations de transport

Les prix et conditions relatifs aux prestations de transport figurant sous le chiffre 2 ne s'appliquent pas:

- aux trains complets,
- au trafic combiné,
- aux transports exceptionnels, c'est-à-dire aux envois dont le transport nécessite des mesures particulières,
- aux envois de marchandises dangereuses selon la liste des marchandises du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID),
- aux transports internationaux effectués par CFF Cargo et ses filiales,
- aux transports internationaux effectués selon le modèle du transporteur subséquent lorsque ces transports sont régis par des tarifs d'union correspondants.

Sur demande, notre service de vente vous communique volontiers les prix relatifs à ces prestations.

2.1 Prix et conditions pour le transport de wagons chargés (voir liste de prix 3)

Commentaires

Les prestations ci-après sont comprises dans le prix du transport.

En cas de mise à disposition du wagon par CFF Cargo:

- mise à disposition d'un wagon vide
- prise en charge d'un wagon chargé
- transport ferroviaire
- location du wagon pour la durée du transport
- information du client (CIS-online)
- mise à disposition d'un wagon chargé (une fois, sans formation)
- prise en charge d'un wagon vide

En cas de mise à disposition du wagon par d'autres détenteurs:

- prise en charge d'un wagon
- transport ferroviaire
- information du client (CIS-online)
- mise à disposition d'un wagon

Bases tarifaires

Le calcul du prix se fonde sur les éléments suivants:

- le poids réel de l'envoi, voire le poids de facturation minimal en vigueur pour les wagons*
 - le régime d'acheminement
 - la distance de taxation entre la gare de départ et celle de destination
 - le nombre d'essieux du wagon
-

* En cas de mise à disposition des wagons par CFF Cargo, ce sont les valeurs du wagon commandé qui s'appliquent.

Poids de facturation minimal

CFF Cargo applique les poids de facturation minimaux suivants:

- | | |
|------------------------------|-----------|
| → Wagons à 2 essieux | 10 tonnes |
| → Wagons à plus de 2 essieux | 15 tonnes |

Poids limite

Si le prix correspondant au poids de facturation minimal est plus avantageux dans la tranche de poids supérieure, ce prix sera utilisé comme base de facturation.

Prix arrondis

Le prix à la tonne correspondant est multiplié par le poids soumis à tarification arrondi à 100 kg.

Prix minimal par wagon

En plus du prix en fonction du poids, la liste de prix 1 contient un prix minimum pour les wagons à 2 essieux et plus.

Facteurs

Pour le transport de wagons chargés, CFF Cargo multiplie les prix des listes générales de prix par les facteurs suivants:

- 0,85 pour les transports de wagons chargés mis à disposition par le client.

Envois dont le transport nécessite plusieurs wagons en raison de leurs dimensions et caractéristiques

Pour le calcul du prix, le poids total de l'envoi est réparti, dans des proportions égales, entre les wagons utilisés. Pour le calcul du poids de service, c'est le poids effectif par wagon qui s'applique.

Frais, mentions relatives au paiement

CFF Cargo accepte en principe les règles et codes internationaux courants relatifs à la répartition des frais entre l'expéditeur et le destinataire, tels qu'ils sont définis dans les CGT-CIM et le Guide lettre de voiture (GLV-CIM).

CFF Cargo n'accepte la mention relative au paiement «EXW» ou «port dû» dans la lettre de voiture ou la lettre wagon que lorsque cela a été convenu dans l'accord client. En l'absence de la mention relative au paiement dans la case 20 de la lettre de voiture CIM ou de la lettre wagon CUV, CFF Cargo facture tous les frais à l'expéditeur, conformément à l'option «DDP/franco de tous frais». En l'absence de la mention relative au tarif ou à l'accord client dans la case 14 de la lettre de voiture CIM ou de la lettre wagon CUV, CFF Cargo facture le tarif brut selon les «Prix et conditions de CFF Cargo SA» contenus dans le présent document.

Compensation des coûts du sillon pour les marchandises dangereuses (CCS RID)

Lors du transport de marchandises dangereuses, le gestionnaire de l'infrastructure facture un supplément pour marchandises dangereuses, lequel a été intégré au nouveau système du prix du sillon au 1^{er} janvier 2013. Le supplément pour les marchandises dangereuses est indiqué séparément sur la facture au titre de compensation des coûts du sillon pour les marchandises dangereuses (CCS RID). Il s'ajoute au prix du transport. La CCS RID peut s'appliquer à chaque wagon de marchandises dangereuses signalé comme tel selon les directives ad hoc et circulant **chargé ou vide**. Son calcul est fondé sur la liste des prix ci-après.

Liste des prix 1: aller simple (facturé pour le transport à charge et à vide)

	Distance en Suisse	Wagon à 2 essieux	Wagon à plus de 2 essieux	Wagon à 2 essieux	Wagon à plus de 2 essieux
TWC	< 50 km	CHF 2.00	CHF 4.00	EUR 1.85	EUR 3.70
TWC	de 50 à 200 km	CHF 7.00	CHF 14.00	EUR 6.50	EUR 12.95
TWC	> 200 km	CHF 14.00	CHF 28.00	EUR 12.95	EUR 25.95
TC*	par km	CHF 0.04	CHF 0.08	EUR 0.037	EUR 0.074

Liste de prix 2: aller-retour (facturé pour le transport à charge/transport à vide = 0)

	Distance en Suisse	Wagon à 2 essieux	Wagon à plus de 2 essieux	Wagon à 2 essieux	Wagon à plus de 2 essieux
TWC	< 50 km	CHF 4.00	CHF 8.00	EUR 3.70	EUR 7.40
TWC	de 50 à 200 km	CHF 14.00	CHF 28.00	EUR 12.95	EUR 25.95
TWC	> 200 km	CHF 28.00	CHF 56.00	EUR 25.95	EUR 51.85
TC*	par km	CHF 0.08	CHF 0.16	EUR 0.074	EUR 0.148

Liste de prix 3: prix pour le transport de wagons chargés de 1 à 400 km

ab km	Frachtsätze je Tonne in CHF für mindestens				01.01.2022 bis 31.12.2022
	10 t	15 t	20 t	25 t	2-achsige Wagen
	15 t	22,5 t	30 t	37,5 t	>2-achsige Wagen
1	28.2	23.4	22.3	21.1	1
21	32.0	26.6	25.3	24.0	21
31	35.7	29.7	28.3	26.7	31
41	39.3	32.7	31.0	29.4	41
51	43.0	35.8	34.0	32.2	51
61	46.7	38.9	36.9	35.0	61
71	50.5	42.0	40.0	37.8	71
81	54.1	45.0	42.8	40.5	81
91	57.8	48.1	45.7	43.3	91
101	61.5	51.2	48.6	46.1	101
111	65.0	54.2	51.5	48.7	111
121	68.9	57.4	54.5	51.6	121
131	72.6	60.4	57.5	54.4	131
141	76.3	63.5	60.3	57.2	141
151	79.8	66.5	63.2	59.8	151
161	83.5	69.6	66.1	62.6	161
171	87.4	72.8	69.2	65.5	171
181	91.1	75.9	72.1	68.3	181
191	94.8	79.0	75.0	71.0	191
201	98.3	81.9	77.8	73.7	201
211	102.0	85.0	80.8	76.5	211
221	105.9	88.2	83.8	79.4	221
231	109.6	91.3	86.8	82.1	231
241	113.1	94.3	89.5	84.8	241
251	116.8	97.4	92.5	87.6	251
261	120.5	100.4	95.4	90.4	261
271	124.4	103.6	98.5	93.2	271
281	127.9	106.6	101.3	95.9	281
291	131.6	109.7	104.2	98.7	291
301	135.3	112.8	107.1	101.5	301
311	138.9	115.8	110.0	104.1	311
321	142.9	119.0	113.1	107.1	321
331	146.4	122.0	116.0	109.8	331
341	150.1	125.1	118.8	112.6	341
351	153.7	128.1	121.7	115.2	351
361	157.4	131.2	124.6	118.0	361
371	161.2	134.4	127.7	120.9	371
381	164.9	137.4	130.6	123.7	381
391	168.6	140.5	133.5	126.4	391
Mindestpreis:	2-achsige Wagen				495
Mindestpreis:	>2-achsige Wagen				618

2-Achs-Wagen	10 to / 15 to	15 to / 20 to	20 to / 25 to
Grenzmasse	12'501 Kg	19'001	23'601 Kg

>2-Achs-Wagen	15 to / 22.5 to	22.5 to / 30 to	30 to / 37.5 to
Grenzmasse	18'701 Kg	28'501 Kg	35'401 Kg

Liste de prix 3: prix pour le transport de wagons chargés de 401 à 600 km

ab km	Frachtsätze je Tonne in CHF für mindestens				01.01.2022 bis 31.12.2022
	10 t	15 t	20 t	25 t	2-achsige Wagen
	15 t	22,5 t	30 t	37,5 t	>2-achsige Wagen
401	172.2	143.5	136.3	129.1	401
411	175.9	146.6	139.3	131.9	411
421	179.7	149.8	142.3	134.8	421
431	183.4	152.9	145.3	137.5	431
441	187.0	155.8	148.0	140.2	441
451	190.7	158.9	151.0	143.0	451
461	194.4	162.0	153.9	145.8	461
471	198.2	165.2	157.0	148.6	471
481	201.8	168.2	159.8	151.3	481
491	205.5	171.3	162.7	154.1	491
501	209.2	174.3	165.6	156.9	501
511	212.8	177.3	168.5	159.6	511
521	216.7	180.6	171.6	162.5	521
531	220.3	183.6	174.5	165.2	531
541	224.0	186.7	177.3	168.0	541
551	227.6	189.7	180.2	170.8	551
561	231.3	192.8	183.1	173.5	561
571	235.1	195.9	186.2	176.3	571
581	238.8	199.0	189.0	179.1	581
591	242.5	202.1	192.0	181.9	591
Mindestpreis:	2-achsige Wagen				495
Mindestpreis:	>2-achsige Wagen				618

2-Achs-Wagen	10 to / 15 to	15 to / 20 to	20 to / 25 to
Grenzmasse	12'501 Kg	19'001	23'601 Kg

>2-Achs-Wagen	15 to / 22.5 to	22.5 to / 30 to	30 to / 37.5 to
Grenzmasse	18'701 Kg	28'501 Kg	35'401 Kg

2.2 Prix et conditions pour le transport de wagons vides d'autres détenteurs

Commentaires

Les prix pour le transport de wagons vides diffèrent selon que CFF Cargo transporte ces wagons comme moyen de transport ou comme marchandise.

Généralement, CFF Cargo transporte les wagons vides d'autres détenteurs comme moyen de transport (c'est-à-dire en vue du prochain chargement). Dans ce cas, ce sont les prix de transport par wagon de la liste de prix 2 qui s'appliquent. CFF Cargo accepte comme wagons vides ceux dont les résidus de chargement sont inférieurs à 15% de leur tare.

En trafic intérieur suisse, les codes NHM suivants doivent être inscrits dans la lettre wagon CUV, selon la nature du transport concerné:

- ➔ 9921.00 wagons ferroviaires comme moyen de transport à 2 essieux, vides
- ➔ 9921.10 allant en révision ou en revenant
- ➔ 9921.20 allant en réparation ou en revenant (sans plus-value douanière)
- ➔ 9921.30 allant au nettoyage ou en revenant
- ➔ 9921.40 acheminés avant ou après une location (affrètement)

- ➔ 9922.00 wagons ferroviaires comme moyen de transport à plus de 2 essieux, vides
- ➔ 9922.10 allant en révision ou en revenant
- ➔ 9922.20 allant en réparation ou en revenant (sans plus-value douanière)
- ➔ 9922.30 allant au nettoyage ou en revenant
- ➔ 9922.40 acheminés avant ou après une location (affrètement)

Remarque concernant le trafic UE – Suisse:

En trafic UE – Suisse (frontière douanière), d'autres codes NHM sont applicables aux transports à vide en relation avec une révision, une réparation, un nettoyage ou une location. En trafic UE – Suisse, ces transports sont acheminés comme marchandise avec le code NHM 8606.00 (véhicules ferroviaires roulant sur leurs propres roues) et avec une lettre de voiture CIM (voir ci-dessous).

En trafic UE – Suisse, un wagon transporté à vide est toujours considéré comme marchandise, lorsqu'il est lui-même acheminé comme bien. Exemples:

- ➔ nouveau wagon ou wagon transformé sortant de l'usine
- ➔ wagon destiné à la vente
- ➔ wagon destiné à la mise à la ferraille
- ➔ acheminements UE – Suisse en rapport avec une révision, une réparation, un nettoyage ou une location (voir ci-dessus)

Ces wagons doivent également être déclarés avec le code NHM 8606.00 et acheminés avec une lettre de voiture CIM. CFF Cargo décompte ces transports à vide sur la base de la tare du wagon, selon la liste de prix 1.

Liste de prix 4: prix pour le transport de wagons vides d'autres détenteurs (CHF)

ab km	2-Achs-Wagen	Wagen mit mehr als 2 Achsen	01.01.2022 au 31.12.2022
	NHM 9921.00 bis 9921.40	NHM 9922.00 bis 9922.40	ab km
1	279	323	1
21	279	323	21
31	279	323	31
41	279	323	41
51	279	323	51
61	279	323	61
71	279	323	71
81	279	323	81
91	279	323	91
101	279	323	101
111	279	323	111
121	279	323	121
131	279	323	131
141	279	323	141
151	285	335	151
161	298	350	161
171	310	365	171
181	322	380	181
191	335	394	191
201	347	409	201
211	360	424	211
221	372	438	221
231	385	453	231
241	397	468	241
251	410	483	251
261	422	498	261
271	434	512	271
281	447	527	281
291	459	542	291
301	472	556	301
311	484	571	311
321	497	586	321
331	509	600	331
341	522	615	341
351	534	630	351
361	547	645	361
371	559	659	371
381	571	674	381
391	584	689	391
401	596	703	401
411	609	718	411
421	621	733	421
431	634	748	431
441	646	762	441
451	659	777	451
461	671	792	461
471	684	806	471
481	696	821	481
491	708	836	491
501	721	851	501
511	734	866	511
521	746	880	521
531	758	895	531
541	771	910	541
551	783	924	551
561	796	939	561
571	808	954	571
581	821	968	581
591	833	983	591

3. Prix et conditions relatifs aux prestations supplémentaires en Suisse

3.1 Utilisation des wagons

Les prix et conditions sont applicables pour l'utilisation de wagons mis à disposition par CFF Cargo.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.1.1. Nettoyage humide de tout le wagon selon les directives pour la sécurité des denrées fourragères et alimentaires			
1062	Wagons à 2 essieux	par wagon	1208.–
1063	Wagons à 4 essieux	par wagon	1782.–

3.2 Traitement des envois

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.2.1. Transports locaux			
1095	Manœuvre locale de wagons, commandés auparavant, au sein d'une gare. Avec ce CP, les transports locaux par l'équipe RCP sont facturés par ordre de prestation supplémentaire sur la base des envois.	par ordre	Tarif horaire

3.2.2. Prestations de manœuvre

Le travail est facturé par tranches de 15 minutes, chaque ¼ d'heure entamé étant facturé en totalité. La durée minimale facturée est d'¼ d'heure.

1020	Contrôleur technique Cargo (CTC)	par heure	132.–
1021	Agent de manœuvre	par heure	132.–
1022	Mécanicien de locomotive de manœuvre	par heure	132.–
1023	Locomotive de manœuvre	par heure	134.–
1129	Personnel de bureau, déclarant en douane	par heure	139.–
1168	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 15 min)	15 min	99.50
1169	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 30 min)	30 min	199.–
1170	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 45 min)	45 min	298.50

	45 min)		
1138	Prestation de manœuvre à la gare de départ, intermédiaire ou de destination (équipe de manœuvre: 60 min)	60 min	398.–
1183	Arrêt exceptionnel d'un train complet dans des gares. Les arrêts exceptionnels ne sont autorisés que lorsqu'ils sont possibles en termes d'exploitation.	par arrêt	163.–

3.2.3. Pesage et tarage

1011	Premier pesage	par wagon	51.–
1111	Tarage	par wagon	51.–
1012	À partir du 2 ^e pesage avec prestation de manœuvre	par wagon	97.–

3.3 Traitement des marchandises/conteneurs

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.3.1. Engins de levage: portique roulant électrique			
1014	Maniement par le personnel CFF	par tonne	6.–
1015	Maniement par les clients	par tonne	4.–
3.3.2 Chariots élévateurs (à fourches) utilisés pour les clients (conducteur inclus) Facturation minimale: ¼ d'heure			
1016	1 à 3 tonnes de charge utile	par heure	102.–
3.3.3. Grutages d'unités de chargement intermodales			
1190	Transbordement TC: grutage en trafic intérieur (caisses mobiles, conteneurs)	par unité de chargement	46.–
1192	Transbordement TC: grutage en trafic intérieur (remorques)	par unité de chargement	51.–
1191	Transbordement TC: grutage en trafic international (tous types de conteneurs)	par unité de chargement	57.–
1037	Grutage non lié à un transport ferroviaire	par unité de chargement	115.–
3.3.4 Stockage dans le cadre d'un transport ferroviaire Des unités de chargement sont stockées dans tous les terminaux exploités par CFF Cargo, en fonction des capacités disponibles.			
4304	Transport d'une unité de chargement contenant des marchandises dangereuses dans un terminal permettant	par unité de chargement	819.–

	d'entreposer des marchandises dangereuses (aller simple)		
--	--	--	--

3.3.5 Pesage

1137	Par GC/CM/SR	par unité de chargement	31.–
1049	Des frais de grue supplémentaires sont facturés pour tout pesage demandé ultérieurement.	par unité de chargement	88.–

3.3.6. Autres prestations et suppléments relatifs aux wagons et unités de chargement intermodales

1050	Consommation d'électricité pour le réglage de la température; forfait par 24 heures entamées	par unité de chargement et par jour	102.–
1051	Calage des conteneurs	par conteneur	26.–
1184	Stationnement mensuel pour semi-remorque à l'emplacement d'un terminal appartenant aux CFF	par SR et par mois	205.–

3.3.7. Gestion des créneaux dans le terminal de transbordement

Il est possible de réserver des créneaux dans le terminal de transbordement afin d'améliorer la sécurité de la planification. Sur les sites confrontés à une demande importante, les trois premiers créneaux du matin et les trois derniers créneaux du soir sont classés en priorité 1. Les créneaux de quatre à dix heures le matin sont classés en priorité 2.

4307	Créneau en priorité 1 le matin et le soir	par créneau/jour	15.–
4308	Créneau en priorité 2 le matin	par créneau/jour	10.–

3.4. Éléments auxiliaires de transport

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.4.1. Agrès de chargement			
1002	Bâche de wagon à usage unique Bâche 4,8 x 15 m (blanche)/bâche 4,8 x 16,7 m (verte)	par bâche	225.–
1167	Corde pour bâche de wagon (uniquement avec un transport)	par pièce	31.–
1003	Sangle à usage unique	par sangle	15.–
1006	Filets à usage unique (par rouleau de 300 m)	par rouleau	512.–
1140	Plombs pour wagons, bloc de 10 pièces	par bloc	6.50
1141	Plombs pour wagons, carton de 1000 pièces	par carton	545.–

3.5. Statut de l'envoi et irrégularités

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.5.1. Empêchement à la livraison			
1104	Frais de manœuvre et autres frais	selon temps effectif	Tarif horaire
3.5.2. Dispo-Cargo Dispo-Cargo est une procédure pour laquelle la provenance des marchandises n'est plus indiquée, à la demande du client.			
1090	Un expéditeur et un destinataire	par envoi	31.–
1091	Plusieurs expéditeurs ou destinataires	par lot partiel par wagon	13.– au moins 60.–
1096	Disposition ultérieure de l'expéditeur ou du destinataire. Les éventuelles taxes de stationnement et les prestations de manœuvre supplémentaires seront facturées en fonction du temps effectif.	par envoi	61.–

3.6. Autres prestations

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.6.1. Prestations spéciales			
1075	Graissage des aiguillages de la voie de raccordement du client	par aiguillage/ par an	307.–

3.7. Traitement douanier

CFF Cargo propose de nombreuses prestations douanières. Nos spécialistes du département douane se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements requis en la matière. Vous pouvez les contacter par courriel à zollanfragen@sbbcargo.com ou par téléphone au +41 51 229 03 18.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
3.7.1. Procédures douanières de transit			
4070/ 4170/ 4270	Procédure simplifiée de transit ferroviaire (vgVV), contrôle de garantie	par envoi	8.–
4171	T2 Corridor, transfert des données à RailControl	par envoi	8.–

Vous trouverez le détail de tous les autres frais sur la liste «Prix pour prestations douanières» que vous pouvez obtenir auprès de votre interlocuteur commercial.

4. Frais

4.1 Utilisation des wagons

Les prix et conditions sont applicables pour l'utilisation de wagons mis à disposition par CFF Cargo.

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
4.1.1. Annulation de commande de wagons			
	Annulation jusqu'à deux jours ouvrables avant la date de livraison convenue du wagon		Gratuit
1033	Annulation avant 9h00 le jour ouvrable avant la date de livraison convenue du wagon	par wagon	100.–
1034	Annulation après 9h00 le jour ouvrable avant la date de livraison convenue du wagon	par wagon	200.–
1035	Forfait journalier pour utilisation illicite d'un wagon	wagon-jour	800.–
4.1.2. Nettoyage et désinfection des wagons			
1080	Élimination des résidus et nettoyage	par heure	100.–
1081	Frais d'élimination des déchets	–	selon dépenses
1082	Frais de transport et de manœuvre	–	selon temps effectif
4.1.3. Taxe de stationnement et d'immobilisation*			
<i>Taxe de stationnement et d'immobilisation en cas de dépassement du délai de chargement sans frais pour wagons fournis par CFF Cargo sur voie de gare (location de wagons de fret, y compris location de voies)</i>			
1072	Wagons à 2 essieux	par heure	5.–
1112	Wagons à plus de 2 essieux	par heure	7.–
<i>Taxe d'immobilisation en cas de dépassement du délai d'immobilisation sans frais pour wagons de particulier sur voie de gare (location de voies)</i>			
1083	Wagons à 2 essieux	par heure	1.65
1097	Wagons à plus de 2 essieux	par heure	2.25

Taxe de stationnement en cas de dépassement du délai de chargement sans frais pour wagons fournis par CFF Cargo sur voie privée (location de wagons de fret sans location de voies)

1113	Wagons à 2 essieux	par heure	3.35
1114	Wagons à plus de 2 essieux	par heure	4.75
1119	Indemnité journalière pour perte de transport: si le wagon n'est pas restitué dans un délai de 30 jours civils suivant sa remise/mise à disposition, une indemnité journalière pour perte de transport équivalant à la taxe de stationnement multipliée par trois sera ajoutée à la taxe de stationnement à partir du 31 ^e jour ouvrable.	par heure	Taux relatif à la taxe de stationnement multiplié par 3

*** Veuillez noter que les taux relatifs à la taxe de stationnement peuvent être adaptés saisonnièrement durant les périodes de pointe. Vous trouverez les taux saisonniers relatifs à la taxe de stationnement pour les wagons fournis par CFF Cargo sur le site Internet de CFF Cargo.**

<http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat/taxes-de-stationnement.html>

4.2. Traitement des envois

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
4.2.1. Annulations et changements de réservations			
1701	Annulation d'un transport réservé moins de 90 minutes avant le début de l'heure de desserte	par wagon	150.–
1703	Pénalité en cas de non-respect des quantités d'une réservation ferme – sans annulation («no show»)	par wagon	250.–
4.2.2. Transport exceptionnel			
–	Établissement d'une offre approximative non contractuelle sans élaboration d'une autorisation de transport (AT).	–	Gratuit
1067	Offre détaillée avec élaboration d'une autorisation de transport (AT). La durée de validité correspond à un horaire annuel.	selon temps effectif	Minimum 1500.–
1146	Contrôleur technique Cargo (CTC)/visiteur pour transports exceptionnels	par envoi	132.–

4.3. Traitement des marchandises/conteneurs

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
4.3.1. Stockage dans le cadre d'un transport ferroviaire Des unités de chargement sont stockées dans tous les terminaux exploités par CFF Cargo, en fonction des capacités disponibles. Trafic international, Swiss Split (SSplit): aucuns frais ne seront facturés le jour de la livraison ou le jour d'ouverture suivant du terminal. Trafic intérieur, chemin de fer et transbordement (B&U): aucuns frais ne seront facturés pour le jour de la livraison. Un supplément de CHF 57.– sera facturé en sus des frais d'entreposage.			
1038	SSplit: stockage par jour, du 2 ^e au 4 ^e jour après la livraison, par GC de 20' et caisse mobile jusqu'à 7,45 m de long inclus	–	16.–
1039	SSplit: stockage par jour, du 2 ^e au 4 ^e jour après la livraison, par GC de 30-45', caisse mobile de plus de 7,45 m de long et semi-remorque	–	32.–
1040	SSplit: stockage par jour, à partir du 5 ^e jour après la livraison, par GC de 20' et caisse mobile jusqu'à 7,45 m de long inclus	–	33.–
1041	SSplit: stockage par jour, à partir du 5 ^e jour après la livraison, par GC de 30-45', caisse mobile de plus de 7,45 m de long et semi-remorque	–	66.–
1044	B&U: stockage par jour, à partir du 1 ^{er} jour après la livraison, par GC de 20' et caisse mobile jusqu'à 7,45 m de long inclus	–	20.–
1045	B&U: stockage par jour, à partir du 1 ^{er} jour après la livraison, par GC de 30-45', caisse mobile de plus de 7,45 m et semi-remorque	–	40.–
<i>Mise à disposition de conteneurs de marchandises dangereuses</i>			
–	Mise à disposition le jour d'arrivée	–	Gratuit
1142	Mise à disposition à partir du 1 ^{er} jour après l'arrivée. À l'exportation, la livraison ne peut avoir lieu que le jour de l'expédition.	par unité de chargement et par jour	100.–
4.3.2. Annulation de réservations de conteneurs (produit «Swiss Split»)			
1233	Annulation d'une réservation de conteneurs sans commande de wagon la veille du transport avant 9h00	par conteneur	60.–
1234	Annulation d'une réservation de conteneurs sans commande de wagon la veille du transport après 9h00	par conteneur	120.–

4.3.3. Autres prestations et suppléments relatifs aux wagons et unités de chargement intermodales

1053	Supplément pour les envois du TC avec dépassement du gabarit de chargement en hauteur et/ou en largeur («high cube», transport exceptionnel)	par unité de chargement	20.–
1068	Assistance lors du chargement et du déchargement chez le client	selon temps effectif	Tarif horaire
1126	Supplément RID pour les unités de transport intermodales GC/CM/SR	par unité de chargement	39.–

4.4. Statut de l'envoi et irrégularités

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
4.4.1. Empêchement à la livraison			
1107	Réexpédition d'envois avec lettre de voiture CIM au départ de Chiasso	par wagon	30.–
4.4.2. Autres prestations administratives			
1054	Pour des rectificatifs de facture en raison de données incorrectes fournies par le client	par facture	60.–
1055	Traitement des données de transport non transmises par CIS-online, CCO ou EDIFACT	par envoi	20.–
1056	Transmission des données d'envoi par courrier/fax après exécution de l'envoi	par transmission	10.–
1099	Procès-verbaux de constatation d'avarie	¼ d'heure	Tarif horaire
1182	Enregistrement du procès-verbal de constatation d'avarie pour les wagons d'autres détenteurs	selon temps effectif	Tarif horaire

4.5. Autres prestations

CP	Description de la prestation	Unité	Prix en CHF
4.5.1. Irrégularités RID			
1093	Détection des irrégularités RID Différer wagon: NON	par wagon	100.–
1094	Détection des irrégularités RID Différer wagon: OUI	par wagon	300.–

4.5.2. Prestations spéciales

1019	Supplément pour sécurité des denrées fourragères et alimentaires (pour wagons à céréales)	par relation/wagon	30.–
------	---	--------------------	------

4.6. Abréviations

Abréviation	Signification
CIM	Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises. Appendice B à la COTIF (Convention relative aux transports internationaux ferroviaires)
CM	Caisse mobile
CP	Code prestation
CW	Contrôle des wagons
DE	Déclaration d'exportation
GC	Grands conteneurs/conteneurs de 20', 40'
LTM	Loi fédérale du 19 décembre 2008 sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer, de transport à câbles ou de navigation (loi sur le transport de marchandises, LTM)
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SR	Semi-remorque
TC	Trafic combiné
TWI	Trafic par wagons isolés

Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA
Service clientèle
Bahnhofstrasse 12
4600 Olten
Suisse

Téléphone Suisse 0800 707 100
Fax Suisse 0800 707 010
Téléphone Europe 00800 7227 2224
Fax Europe 00800 7222 4329
cargo@sbbcargo.com